

## Prêt hypothécaire récompensant votre investissement en matière de durabilité.

La BCN favorise la construction, l'acquisition et la rénovation des biens immobiliers s'inscrivant dans une approche durable. En soutien à votre démarche, nous vous proposons de nombreux avantages financiers pour votre bien destiné au propre usage ou à la location, qu'il s'agisse d'une maison familiale, d'un appartement en PPE ou d'un immeuble d'habitation.

### Nouvelles constructions et acquisitions d'objets neufs

#### Conditions

- Durée du prêt: minimum 5 ans / maximum 10 ans
- Montant libre, maximum CHF 1'000'000.00
- Minergie: Certification P ou A au minimum **ou**
- CECB: Etiquette-énergétique A pour « Efficacité de l'enveloppe du bâtiment » et « Efficacité énergétique globale »

#### Offre BCN

- Rabais sur le taux de 0.25 %

### Exemples chiffrés

#### Coût de construction:

CHF 950'000.00

#### Financement BCN:

CHF 760'000.00

Taux de base: 3.00 %

Taux EcoHabitat: 2.75 %

#### Economie d'intérêt annuel:

CHF 1'900.00,  
soit CHF 19'000.00 sur 10 ans

### Rénovations

Travaux d'amélioration énergétique, tels que la pose de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, l'isolation périphérique de la façade ou des combles, le changement des fenêtres, etc.

#### Conditions

- Durée du prêt: minimum 5 ans / maximum 10 ans
- Montant libre, maximum CHF 1'000'000.00
- Minergie: Label « Minergie » au minimum après travaux **ou**
- CECB: Etiquette-énergétique A, B ou C après travaux pour « Efficacité de l'enveloppe du bâtiment » et « Efficacité énergétique globale »

#### Offre BCN

- Versement unique d'une prime correspondant à 1.00 % du montant emprunté

### Exemples chiffrés

#### Coût des rénovations:

CHF 150'000.00

#### Financement BCN:

CHF 150'000.00

#### Prime BCN:

CHF 1'500.00

### Changement du système de chauffage

Changement du système de chauffage (gaz/mazout/électrique direct) par un autre type de chauffage moins énergivore (pompe à chaleur, pellets, géothermie), y compris les frais annexes liés à l'installation.

#### Conditions

- Durée du prêt: minimum 5 ans / maximum 10 ans
- Montant libre, maximum CHF 100'000.00 (maison ou PPE) ou CHF 200'000.00 (immeuble locatif)
- Remise d'une promesse de subvention « chauffage automatique au bois » ou « pompe à chaleur » du Programme Bâtiments
- Analyse (gratuite) de l'intervention par un conseiller du programme « chauffez renouvelable » et remise de la check list du conseil incitatif complétée

#### Offre BCN

- Rabais sur le taux de 0.25%

### Exemples chiffrés

#### Coût du changement:

CHF 75'000.00

#### Financement BCN (max):

CHF 75'000.00

Taux de base: 3.00 %

Taux EcoHabitat: 2.75 %

#### Economie d'intérêt annuel:

CHF 187.50,  
soit CHF 1'875.00 sur 10 ans